

MASTER 2

CONTENTIEUX ET ARBITRAGE

Epreuve de l'UE1 : Contentieux administratif

(cours de Madame Sophie THERON)

Jeudi 22 Mars 2012

13 heures 30 à 18 heures 30

SUJET D'EXAMEN

Aucun document n'est autorisé.

Commentez, à partir de vos connaissances en droit du contentieux administratif, l'article L 7 du Code de justice administrative :

« Un membre de la juridiction, chargé des fonctions de rapporteur public, expose publiquement, et en toute indépendance, son opinion sur les questions que présentent à juger les requêtes et sur les solutions qu'elles appellent » .